



Apaad

association professionnelle de l'accouchement assisté à domicile



C.D.A.A.D.



COLLECTIF
INTERASSOCIATIF
AUTOUR DE LA
NAISSANCE



Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

Le Kit adhérent

Depuis le mois d'avril le ministère de la santé a chargé la Caisse Nationale d'Assurance Maladie d'ouvrir des négociations conventionnelles permettant de créer de nouveaux actes afin de prendre en charge les frais liés à l'accompagnement global (matériel, astreinte du 9^{ème} mois, présence de la seconde sage-femme...).

Or le ministère a donné pour consigne d'exclure l'Accouchement A Domicile (AAD) de ces négociations, c'est-à-dire que si l'accouchement en lui-même restera remboursable par la sécurité sociale, en revanche les familles devront toujours régler elles-mêmes les frais annexes pouvant s'élever jusqu'à 1500€ contrairement aux familles qui choisiront d'aller en maison de naissance ou en plateau technique.

Notre collectif de représentants d'usagers et de sage-femme sollicite donc une rencontre avec le ministère de la Santé et de la Prévention et l'ouverture de travaux sur l'AAD. Nous avons besoin de vous pour appuyer cette demande qui reste sans réponse depuis de trop longues années.

Nous vous demandons donc d'envoyer un courrier recommandé au ministère en vous appuyant sur l'un des 2 modèles types ci-dessous, complété si possible de votre expérience et avis personnel. En parallèle nous vous invitons à communiquer sur vos réseaux sociaux ou auprès de médias de votre connaissance. Nous mettons également à disposition quelques visuels types pour les réseaux.

Merci à tous de votre engagement.

[Modèle courrier ci-dessous]

V
V
V
V
V
V
V
V

Contacts :

pour l'ANSFL Eliette Bruneau 06 09 80 65 71 ; pour l'APAAD floriane Stauffer-Obrecht 06 68 27 76 45 ; pour le CDAAD Laura Deffontaines 06 48 13 20 81
pour le CIANE France Artzner 06 80 23 93 45 ; pour l'ONSSF Anthony Bouvier 06 98 34 53 61 ; pour l'UNSSF Henny Jonkers 06 95 02 80 43



Apaad

association professionnelle de l'accouchement assisté à domicile



C.D.A.A.D.



COLLECTIF
INTERASSOCIATIF
AUTOUR DE LA
NAISSANCE



Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

Modèle de Courrier

Nom prénom

Adresse

contact...

Ministère de la santé et de la prévention
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07

A paris, le XX août 2022,

Objet : demande d'ouverture de travaux au sujet de l'accouchement à domicile et des négociations conventionnelles de la profession sage-femme

Monsieur le ministre de la Santé et de la Prévention,

Depuis le mois d'avril, suite à la lettre de cadrage du ministère de la santé, des négociations entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et les syndicats professionnels de la profession sage-femme ont été ouvertes sur la revalorisation des rémunérations prévues pour la sage-femme référente et l'accompagnement global à la naissance (AGN).

L'accompagnement global d'une famille consiste à être suivie par la même sage-femme libérale durant la grossesse, l'accouchement et ses suites. L'accouchement peut alors avoir lieu à domicile, en maison de naissance ou sur le plateau technique d'une maternité. **L'accouchement à domicile fait partie intégrante de ce type d'accompagnement et ne peut donc être exclu de telles négociations conventionnelles.**

Or votre ministère, sollicité plusieurs fois par la CNAM et les syndicats, a décidé d'exclure l'accouchement à domicile de ces négociations au motif qu'il n'existe pas de recommandations ni de cadrage de cette pratique. Il est à noter que l'APAAD et le CDAAD ont sollicité le ministère de la santé depuis 6 ans afin de mettre en place ce type de cadre réglementaire. Elles avaient rencontré la délégation de Mr Adrien Taquet qui s'était engagée à diligenter la DGOS sur la question. Malheureusement il n'y a jamais eu de suites concrètes.

Etant moi-même un.e citoyen.ne français.e limité par votre positionnement dans l'accès à des choix concernant ma santé, je soutiens la demande des syndicats professionnels de sages-femmes et des associations représentantes des professionnels et des usagers.

Ajouter ici quelques phrases de son expérience perso justifiant la demande

Je sollicite donc l'ouverture de travaux et discussions sur la pratique de l'accouchement à domicile (AAD) au niveau des organismes de l'État.

Contacts :

pour l'ANSFL Eliette Bruneau 06 09 80 65 71 ; pour l'APAAD floriane Stauffer-Obrecht 06 68 27 76 45 ; pour le CDAAD Laura Deffontaines 06 48 13 20 81
pour le CIAANE France Artzner 06 80 23 93 45 ; pour l'UNSSF Anthony Bouvier 06 98 34 53 61 ; pour l'UNSSF Henny Jonkers 06 95 02 80 43



En l'absence de ces travaux, quelles options restera-t-il aux familles dans l'accueil de leur enfant ? Face aux alternatives ne correspondant pas à leur désir, celles-ci seront laissées face à un non-choix, voir face à l'option de se replier vers un accouchement non accompagné de professionnels, désorganisant encore un peu plus les services d'urgences. Les familles françaises souhaitant un accouchement à domicile, subiront un traitement inégalitaire et devront continuer à financer elles-mêmes leur accompagnement global et accouchement. Le choix d'un accouchement avec un AGN ne doit pas être élitiste.

De plus, offrir un cadre à l'AAD permettrait de clarifier les conditions de cette pratique qui reste, dans notre pays, soumise à beaucoup d'inconnues et de préjugés contrairement aux autres pays occidentaux qui ont depuis longtemps su l'inclure dans leur offre de soin de manière sécuritaire.

Je vous enjoins donc à recevoir mes représentants dans les plus brefs délais.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Signature

Contacts :

pour l'ANSFL Eliette Bruneau 06 09 80 65 71 ; pour l'APAAD floriane Stauffer-Obrecht 06 68 27 76 45 ; pour le CDAAD Laura Deffontaines 06 48 13 20 81
pour le CIAANE France Artzner 06 80 23 93 45 ; pour l'ONSSF Anthony Bouvier 06 98 34 53 61 ; pour l'UNSSF Henny Jonkers 06 95 02 80 43

Visuels pour les Réseaux

L'ACCOUCHEMENT À DOMICILE



**EXCLU DES NÉGOCIATIONS VISANT À
REMBOURSER LES FRAIS D'ACCOUCHEMENT
AVEC UNE SAGE-FEMME LIBÉRALE**

#ANSFL #APAAD #CDAAD #CIANE #ONSSF #UNSSF

L'ACCOUCHEMENT À DOMICILE



DEPUIS LE MOIS D'AVRIL, SUITE À LA LETTRE DE CADRAGE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES NÉGOCIATIONS ENTRE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE (CNAM) ET LES SYNDICATS PROFESSIONNELS DE LA PROFESSION SAGE-FEMME ONT ÉTÉ OUVERTES SUR LES RÉMUNÉRATIONS PRÉVUES POUR L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL À LA NAISSANCE (AGN).

OR CE MÊME MINISTÈRE, SOLlicitÉ PLUSIEURS FOIS PAR LA CNAM ET LES SYNDICATS, A DÉCIDÉ D'EXCLURE L'ACCOUCHEMENT À DOMICILE DE CES NÉGOCIATIONS AU MOTIF QU'IL N'EXISTE PAS DE RECOMMANDATION DE CETTE PRATIQUE.

POURTANT LE MINISTÈRE, SOLlicitÉ DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES PAR LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS ET SYNDICATS, EST LUI MÊME À L'ORIGINE DE CETTE ABSENCE DE CADRE...

#ANSFL #APAAD #CDAAD #CIANE #ONSSF #UNSSF

L'ACCOUCHEMENT À DOMICILE



LES FAMILLES CHOISSISSANT UN #AAD, CONTRAIREMENT À CELLES OPTANT POUR LA MAISON DE NAISSANCE OU LE PLATEAU TECHNIQUE SUBIRONT DONC UN TRAITEMENT DIFFÉRENT ET SUPPORTERONT LES FRAIS DE LEUR ACCOUCHEMENT

OR HISTORIQUEMENT PARLANT, L'AAD EST À L'ORIGINE DU CONCEPT D'AGN, L'EN EXCLURE EST INTOLÉRABLE

#ANSFL #APAAD #CDAAD #CIANE #ONSSF #UNSSF

L'ACCOUCHEMENT À DOMICILE



TOUTES LES ÉTUDES RÉCENTES DÉMONSTRENT QUE L'ACCOUCHEMENT À DOMICILE ACCOMPAGNÉ D'UNE SAGE-FEMME QUALIFIÉE EST :

- NON SEULEMENT SÛR POUR LA SANTÉ DES FEMMES ET DES BÉBÉS
- MAIS DIMINUE AUSSI SIGNIFICATIVEMENT LES RISQUES D'INTERVENTIONS ET LEURS COMPLICATIONS
- TOUT EN OFFRANT UN MEILLEUR VÉCU DE LA NAISSANCE

LA FRANCE N'A DONC AUCUNE RAISON DE REFUSER DE L'ORGANISER COMME L'ONT FAIT SES VOISINS EUROPÉENS ET LA MAJORITÉ DES PAYS DÉVELOPPÉS

#ANSFL #APAAD #CDAAD #CIANE #ONSSF #UNSSF

Contacts :

pour l'ANSFL Eliette Bruneau 06 09 80 65 71 ; pour l'APAAD floriane Stauffer-Obrecht 06 68 27 76 45 ; pour le CDAAD Laura Deffontaines 06 48 13 20 81
pour le CIANE France Artzner 06 80 23 93 45 ; pour l'ONSSF Anthony Bouvier 06 98 34 53 61 ; pour l'UNSSF Henny Jonkers 06 95 02 80 43

L'ACCOUCHEMENT À DOMICILE



LES SAGE-FEMMES SONT DES PROFESSIONNELLE.S DE SANTÉ AYANT LES COMPÉTENCES POUR ACCOMPAGNER EN AUTONOMIE LES ACCOUCHEMENTS NORMAUX ET ASSURER LES GESTES D'URGENCES EN ATTENTE D'UN MÉDECIN EN CAS DE PATHOLOGIE

LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE NE RESTREINT PAS LEURS COMPÉTENCES À UN LIEU PARTICULIER ET LEURS HONORAIRES DOIVENT POUVOIR ÊTRE REMBOURSÉS SANS DISCRIMINATION DU FAIT DU CHOIX DE LIEU D'ACCOUCHEMENT DE LA FAMILLE

#ANSFL #APAAD #CDAAD #CIANE #ONSSF #UNSSF

Contacts :

pour l'ANSFL Eliette Bruneau 06 09 80 65 71 ; pour l'APAAD floriane Stauffer-Obrecht 06 68 27 76 45 ; pour le CDAAD Laura Deffontaines 06 48 13 20 81
pour le CIANE France Artzner 06 80 23 93 45 ; pour l'ONSSF Anthony Bouvier 06 98 34 53 61 ; pour l'UNSSF Henny Jonkers 06 95 02 80 43